

Luxembourg, le 23 novembre 2002

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport

Jean Felten

Le terme de "médecine du sport" est un nom traditionnel. Il ne correspond plus guère de nos jours à ce que nous entendons par l'appellation de la médecine appliquée aux sports.

D'empirique, basée sur l'hygiène corporelle, l'alimentation et l'exercice physique, la médecine du sport repose actuellement sur l'enregistrement de données biophysiques et biochimiques. C'est une discipline de la médecine classique travaillant avec un équipement technique très spécialisé et de très haut niveau. Son domaine est devenu biologique, pathologique et thérapeutique

Ses principaux domaines d'application sont:

- L'examen médical préliminaire avant toute pratique sportive,
- L'investigation médicale de la performance afin de s'assurer de la capacité cardiaque, vasculaire, respiratoire, métabolique, musculaire, tendineuse et squelettique du sportif,
- Le contrôle de l'entraînement basé sur des méthodes scientifiques,
- L'assistance hygiénique, diététique et psychologique,
- Le traitement médical des lésions et maladies.

La première définition moderne de ce que nous entendons actuellement sous l'appellation de médecine du sport, remonte à l'année 1958. (fig1.) A l'occasion de la fondation de l'institut de cardiologie et de médecine du sport à Cologne, les experts l'ont formulée ainsi :

«La médecine du sport comprend cette médecine théorique et pratique qui examine l'influence de l'exercice, de l'entraînement du sport aussi bien que le manque d'exercice, sur l'homme sain et malade, afin de faire profiter de ses résultats le sport au point de vue préventif, curatif et de réhabilitation».

Cette définition fut retenue par la commission scientifique de la F.I.M.S.- Fédération Internationale de Médecine du Sport en 1977.

Avant de vous parler de la naissance et «Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport», permettez-moi de jeter un petit coup d'oeil sur les origines historiques du sport et de la médecine.

Historique

2800: On pourrait situer le début de l'histoire de la médecine du sport en Chine vers 2800 avant Jésus-Christ

avec l'ouvrage de KONG-FU et des prêtres médecins de l'époque sur les bienfaits de la gymnastique en se basant sur l'exercice respiratoire.

500: Les médecins grecs de l'antiquité donnaient des conseils très précis sur la gymnastique et les exercices physiques.

HIPPOCRATE, PLATON et ARISTOTE nous rapportent la relation entre les Jeux Olympiques, la diététique et la réalisation de programmes d'entraînement sous contrôle médical.

A l'époque romaine avec la naissance des premiers groupes d'athlètes professionnels, (gladiateurs) on recrutait des médecins pour soigner les lésions de ces athlètes. ARCHIATROS, engagé par un «club» athlétique, peut être considéré comme le premier médecin sportif à plein temps.

Au Moyen Âge on se basait principalement sur l'enseignement médical de l'antiquité.

Ce n'est qu'aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles que la médecine du sport faisait un grand pas en avant. L'Anglais FULLER, le Français TISSOT et l'Allemand HOFFMANN s'occupaient surtout de la médecine préventive.

En 1813 le physiologue suédois LING fondait à Stockholm «L'institut central de la gymnastique»

Le Français LAGRANGE publiait son livre sur la «Physiologie des exercices du corps».

L'année 1883 est considérée comme l'année de naissance de la médecine du sport moderne avec le premier ergomètre du médecin allemand SPECK de Magdebourg.

En 1897, avec la renaissance des Jeux Olympiques, l'intérêt médical du sport gagnait en intérêt. Le médecin finnois HENSCHEN découvrait l'existence du «coeur du sportif» et son intérêt physiologique pour une meilleure performance.

En 1912 le médecin allemand A. MALLWITZ organisait le premier congrès de médecine du sport à Oberhof/Thuringen. «Das deutsche Reichskomitee zur wissenschaftlichen Erforschung der Leibesübungen» fut fondée à cette date. En 1913 le Dr MALLWITZ reçut comme premier médecin le titre de «médecin du sport».

En 1921 le Dr. G.A. RICHARD fondait en France «La Société Médicale Française d'Education Physique et de Sport.» Le secrétaire général Le Dr Philippe ENCAUSSE organisait le contrôle médical du sportif.

En 1924 le médecin américain R.T.McKENZIE publiait le premier travail important aux Etats-Unis sur la médecine du sport, sous le titre «Exercise in Education and Medecine.»

En 1927 le médecin allemand SCHNELL proposait la création d'une fédération internationale de Médecine du sport et c'est en 1928 que fut fondée à St-Maurice en Suisse la F.I.M.S. Le premier président en était le médecin suisse Knoll.

KNIPPING et BRAUER introduirent en clinique la spiroergométrie en 1929.

A l'exemple des pays européens, les sociétés de médecine du sport prirent naissance dans beaucoup d'autres pays.

En Union Soviétique, l'obtention d'un diplôme de médecine du sport existait déjà depuis 1940.

1951 fut l'année de la fondation de la «Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport» (Charles JONES) (fig2.)

La société luxembourgeoise de médecine du sport

Les débuts :

Retracer l'historique d'une société même si elle ne s'étend que sur un demi-siècle, semble de prime abord facile et passionnant. Mais faire revivre le passé n'est pas une sinécure. Se plonger dans les archives, faire revivre les différents personnages à l'origine de notre société ne laisse pas indifférent. Donc il était une fois...une quinzaine de médecins luxembourgeois de toutes spécialités confondues qui après maintes discussions décidèrent de créer une société de médecine du sport au Luxembourg.

Au cours des l'année 1950 et au début de l'année 1951 ils décidèrent sous l'impulsion du docteur Charles JONES (fig. 2), gynécologue à Luxembourg de former une association sans but lucratif sous la dénomination «Société Luxembourgeoise de Médecine Sportive» (appelée plus tard Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport: S.L.M.S.).

Le 31.5.1951 peut être retenu comme date de naissance de notre société avec la publication officielle des statuts au mémorial.

Les membres fondateurs étaient les docteurs: WILWERT, PETERS, KUBORN, GRETSCH, WIDONG, FIXMER, DELVAUX, CAPESIUS, MAMBOURG, HENGESCH, TANDEL, BERGER, ZOLLER, JONES et SCHILTZ.



Premier logo de la Société S.L.M.S.

Cette association avait pour but de "contribuer au progrès de la culture physique et des sciences médicales par l'étude scientifique de la gymnastique, des exercices physiques, des jeux et des sports en particulier et de défendre les intérêts professionnels et matériels de ses membres."

Les premières années :

Les toutes premières années étaient caractérisées par l'idéalisme et l'enthousiasme des membres fondateurs.

Les relations internationales étaient vite établies :

- dès 1952 la S.L.M.S. est affilié à la F.I.M.S. Le docteur Charles JONES fut nommé trésorier,
- notre société figure parmi les membres fondateurs du «Groupement Latin de Médecine appliquée à l'éducation physique et aux sports» appelé plus tard «Groupement Latin et Méditerranéen de Médecine du Sport».

Le Dr Joseph PETERS assumait la présidence de 1961 à 1963.

- sur le plan national une commission médicale siégeait au sein du Comité Olympique luxembourgeois, le C.O.L.

Mais en 1951 notre société était inconnue du grand public qui ne comprenait que lentement l'importance de ses buts.

L'organisation pratique de l'examen médico-sportif, le déroulement et le contenu de l'examen de même que l'équipement et les locaux de l'examen laissaient à désirer ou étaient encore inexistants.

Les membres du premier comité élu : le Dr Charles JONES (président), le Dr Joseph PETERS (vice-président), le Dr Emile GRETSCH (secrétaire) et les membres Georges Tandel et Albert MAMBOURG, rédigèrent deux lettres qu'ils adressèrent en novembre 1951:

- la première à Monsieur Léon HAMUS, commissaire général aux sports en lui rappelant l'arrêté-loi du

8 octobre 1945 sur l'organisation du contrôle médico-sportif.

«Nous nous ferons un plaisir de travailler la main dans la main avec votre commissariat pour placer les sports sur des bases plus rationnelles, répondant aux progrès scientifiques et sauvegardant avant tout la santé des sportifs. Cette organisation nous fait encore complètement défaut.» (extrait).

- la deuxième lettre était adressée à Monsieur Emile GOEBEL, président de l'association des journalistes sportifs. Ils le prièrent de soutenir leurs efforts auprès du public par des articles dans la presse, à savoir «quelques phrases de propagande» sur l'idée d'un examen médico-sportif: «Il n'y a pas de pratique fructueuse, pas d'entraînement couronné de succès sans contrôle médical». (extrait)

Le 30 octobre 1953 le Ministre de l'Education Physique, Monsieur Victor BODSON, nomme une commission chargée de l'organisation de l'examen médico-sportif des membres actifs, licenciés des fédérations sportives.

L'organisation pratique se mettait en route mais il restait encore un long chemin à parcourir avant de déterminer le contenu de l'examen médico-sportif et l'installation des centres médico-sportifs régionaux.

Le premier problème qui se posait était le recrutement et la formation des médecins spécialisés en médecine du sport.

En 1954, le commissaire général aux Sports, Monsieur Léon HAMUS en-

trait en pourparlers avec le doyen de la Faculté de Médecine de Nancy, le professeur Louis MERKLEN, personnage légendaire et bien regretté au Luxembourg, pour organiser des cours de médecine du sport.

Une soixantaine de candidats se sont inscrits et après deux années d'études ils obtenaient en 1955 le C.E.S. - Certificat d'Etudes Spécialisées de Biologie et de Médecine appliquées au sport. Enfin le règlement ministériel du 20.01.1954 instaure l'examen médico-sportif obligatoire, périodique et gratuit pour tous les licenciés d'une fédération agréée par l'Etat. Un examen plus approfondi était réservé aux cadres des sportifs d'élite.

L'Etat prenait à sa charge l'organisation du contrôle médico-sportif à l'I.N.S. (Institut National du Sport) (fig. 3) et dans 13 centres régionaux. Il pourvoit à l'installation des locaux et au personnel administratif.

La S.L.M.S. à son tour, est chargée du recrutement et de la désignation des médecins habilités à travailler dans les différents centres.

L'organisation d'un tel examen médico-sportif, obligatoire, périodique et gratuit, pris entièrement à la charge de l'Etat constituait une première en Europe.

Un mois plus tard, le 19 février 1954 le Dr Charles JONES est tout fier d'annoncer aux membres de notre société que l'arrêté ministériel venait de paraître et que le contrôle médico-sportif est définitivement établi. «Notre société se fera un honneur de pratiquer ces examens avec soin et de continuer la propagande en faveur de cette évolu-



Dr Charles JONES Président- Fondateur de la S.L.M.S.

tion», écrivait-il. Les examens vont commencer dans huit jours à l'Hôtel de la Croix Rouge à Luxembourg.

Mais certaines difficultés persistaient:

- l'examen médico-sportif était considéré comme une corvée par les sportifs,
- les tests médico-sportifs étaient fortement contestés comme trop exclusifs et non spécifiques par rapport à la discipline sportive choisie par l'athlète,
- le commissaire général aux Sports considérait l'examen médico-sportif comme son domaine.

Et c'est ainsi que le ministre de l'Education Physique, par son commissaire général aux Sports et non la Société de Médecine du Sport, organisait en octobre 1954 la:

«Première Rencontre Internationale de Médecins du Sport» dans la salle de

conférence du ministère de l'Education Physique.

En 1953, le Dr Charles JONES publiait le livre très remarqué sur la «SPORTSHYGIENE» mit besonderer Berücksichtigung der Hygiene im Frauensport. Ce livre était destiné comme manuel d'enseignement pour les moniteurs de l'Ecole Nationale de l'Education Physique.

Deux ans plus tard en 1955, il publie une première statistique sur l'examen-médico sportif de 438 femmes-athlètes de laquelle il ressort que 122 femmes n'étaient aptes à l'exercice des sports que sous réserves (33%).

En 1956, sous la présidence de l'infatigable docteur JONES, le Luxembourg eut l'honneur d'organiser le X^{ème} congrès de la F.I.M.S. du 30 mai au 3 juin.

150 médecins du sport de 21 nations participaient à ce congrès qui connut un succès mémorable. La publication d'un important document relatant toutes les conférences témoigne de la teneur scientifique de ce congrès.

En relisant la conférence du Dr Charles JONES sur les «reflets pathologiques de la gymnastique des sports sur l'organisme de la femme», je ne peux m'empêcher d'en extraire quelques phrases où il est question de «l'incontestable infériorité biologique du corps féminin de par sa constitution somatique, de par ses réflexes nerveux et de sa périodicité organique. Les médecins du sport devraient défendre aux femmes le saut en longueur, le triple saut et le saut à la perche car ils sont la cause de 60% de cas de rétroversion utérine.» Il préconise la natation - sans

les plongeurs - comme le sport utilitaire par excellence pour la femme.

Entre-temps les travaux de la commission pour la réforme de l'examen médico-sportif progressaient:

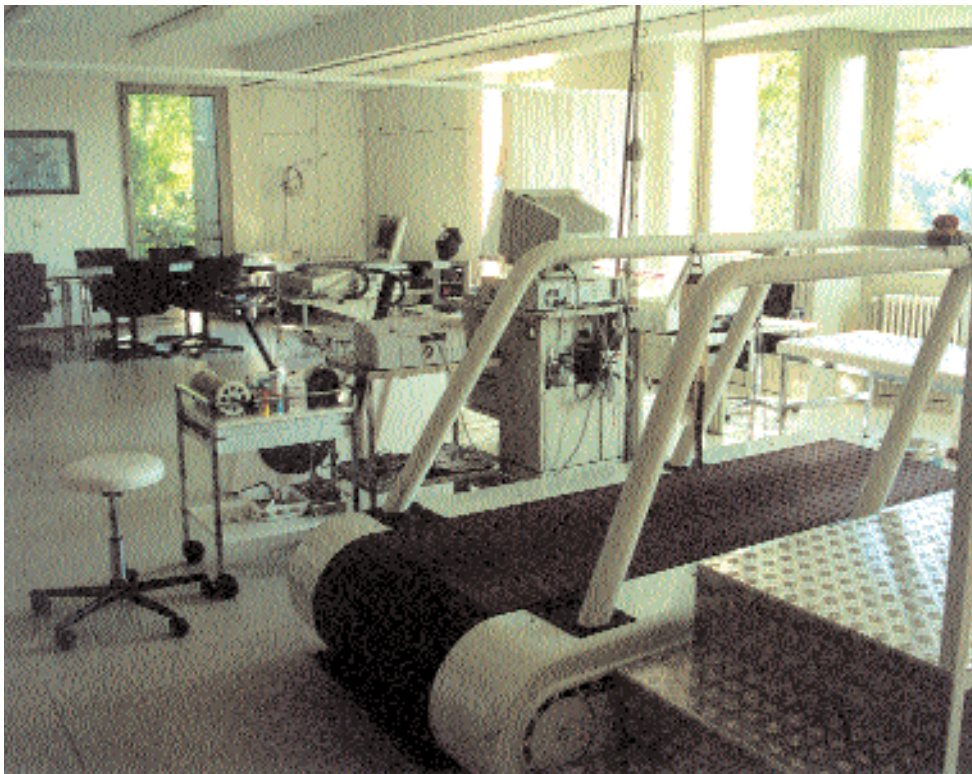
- l'examen devenait obligatoire à partir de 13 ans,
- les principaux centres étaient équipés d'un vélo ergométrique,
- une radiographie pulmonaire pour la détermination du volume cardiaque
- l'exploration cardio-vasculaire avec E.C.G.,et
- l'E.E.G chez le boxeur ayant subi 2 k.o. venaient compléter l'examen.

Après cette période faste commençaient :

Les années difficiles (1965-1975)

Après le décès inopiné en 1963 du président-fondateur de la société le Dr Charles JONES, les difficultés devaient commencer.

- En 1965, le Dr M. WAGNER présentait une étude sur le doping et faisait les premières propositions concrètes pour le combattre en se basant sur le modèle italien. Il pensait que la simple existence d'un contrôle finirait par enrayer l'épidémie. Ses propositions trouvaient peu d'écho.
- Après deux années de pourparlers infructueux avec le Conseil Supérieur de l'Education Physique et des Sports et sans que le ministre compétent semble disposé à offrir sa médiation, la société de médecine du sport décide d'arrêter les examens médico-sportifs à partir du 1^{er} mai 1967.



Salle d'examen pour sportifs d'élite I.N.S. (Institut National des Sports de Luxembourg)

L'objet de cette discordance était la non-prise en considération du projet de la réorganisation du contrôle médical et le refus de la revalorisation de cet examen pour les médecins-examineurs.

La grève démarrait effectivement le 1^{er} octobre 1967.

Deux mois plus tard, le 19 décembre 1967, le ministre de l'Education Physique et des Sports accorde une entrevue aux membres de notre société et de l'Association des médecins et médecins-dentistes qui soutenaient nos revendications.

Il est convenu de réorganiser le contrôle médical remplaçant l'arrêté ministériel du 20 janvier 1954 et conclure

une convention entre le Commissariat aux Sports et la Société de Médecine du Sport.

Ce n'est que deux ans plus tard le 24 avril 1969, que cette CONVENTION réglant définitivement les rapports entre les deux protagonistes fut signée par Monsieur Gaston THORN (ministre de l'Education Physique et des Sports), Madame Madeleine FRIEDEN-KINNEN (Ministre de la Santé Publique) et les Drs Emile GRETSCH (Président de la S.L.M.S.) et René MAJERUS (secrétaire).

Une autre contrariété provenait de la déclaration d'un médecin-parlementaire. Il contestait la valeur des exa-

mens médico-sportifs pratiqués dans notre pays. Il préconisait l'envoi de nos athlètes à l'étranger. Mais Monsieur Gaston THORN le rappelait vivement à l'ordre.

- Enfin les dissensions entre certains membres du comité olympique et de notre société se creusaient davantage. Non contents du résultat sportif des athlètes d'élite qui avaient passé l'examen médical approfondi (le grand médico), ils pensaient que l'examen était insuffisant vu qu'il n'avait pas donné les performances sportives escomptées. Le C.O.L. décidait d'envoyer les athlètes du cadre d'élite à l'Institut Malvoz à Liège en ignorant les médecins de notre société.

Pourtant cet examen se déroulait depuis 1971 sur la base d'un programme standardisé élaboré par une commission médicale du «Deutscher Sportsbund».

Pour améliorer les méthodes d'investigation les membres du comité s'étaient rendus à l'Université d'Erlangen, à l'INSEP à Paris et au centre Préolympique de Vittel.

Et le président Emile GRETSCH de prononcer la fameuse phrase «Aus engem DACKEL mechst de és ké Wandhond och net mat dooping».

- La disparition et le désistement de bon nombre de médecins de la S.L.M.S. entraînaient la fermeture de deux centres régionaux. Le problème du recrutement se posait à nouveau. La Société de Médecine du Sport s'adressa une nouvelle fois à la Faculté de Médecine de Nancy pour organiser sous les auspices du Com-

missariat Général aux Sports (aux mains du regretté Camille POLFER), les cours pour l'obtention du C.E.S.. (Certificat d'études spécialisées)

Des 52 candidats inscrits seulement huit passaient l'examen avec succès en 1973 à Nancy.

- Finalement lorsqu'en 1974 le C.O.L., le comité olympique luxembourgeois se transformait en C.O.S.L., le comité olympique et sportif luxembourgeois – organisme central qui représente l'ensemble du sport privé au Luxembourg – notre société constatait avec regret l'abrogation de la commission médicale.

Les années de reprise (et d'expansion 1976 - 1995)

A partir de 1976 les difficultés commençaient à s'aplanir.

- les relations avec le C.O.S.L. s'étaient améliorées. Un médecin de notre société siégeait en permanence à la commission du sport d'élite et pour la première fois un médecin faisait partie à plein temps de la délégation olympique. (1976 J.O. de Montréal)

- une équipe médico-technique multidisciplinaire était créée pour examiner le sportif d'élite. Le suivi médical des athlètes sélectionnés pour les J.O. de Montréal s'étalait sur les trois années pré-olympiques.

En vue de ces jeux de Montréal, un de nos meilleurs athlètes à l'époque, un sprinter sur 100 et 200 m devait passer le test cardio-vasculaire dit de Flack.

Au bout de 10 secondes il se retrouvait à quatre pattes par terre. Et quelqu'un de dire: «qu'est-ce qu'ils vont penser maintenant au C.O.S.L. Elo hu mer aus engem Wandhond en Dackel gemach». Cet athlète était le 3^{ème} meilleur sprinter européen aux 200 m à Montréal.

L'année 1978 était consacrée à:

- la réorganisation de l'examen médico-sportif de base,
- la révision des statuts,
- la création d'un poste plein temps à l'I.N.S d'un médecin du sport.

Cette création déclencha une vive polémique au sein même du comité de notre société. Deux membres pensaient que ce poste sonnerait le glas de la société et la fin de la médecine libérale. (Conflit de génération)

Mais avec l'appui du ministre de la Santé, du ministre de l'Education Physique et des Sports, du C.O.S.L. ce poste fut créé et c'est en janvier 1979 que le Dr Carel ACHEN commençait ses fonctions à l'I.N.S.. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on constatait tout le bénéfice que cette fonction avait entraîné. A la mort du Dr Carel ACHEN, notre confrère Annick SAX reprenait le flambeau,

- l'équipement technique de l'I.N.S. s'améliorait par l'acquisition:
- d'un équipement pour mesurer les lactates,
- d'un vectocardiographe,
- d'un appareil très sophistiqué pour calculer plus rapidement les valeurs ergo-spirométriques. Bien que cet appareil tombât souvent en panne, il avait ses moments de gloire à la grande surprise du Dr Achen.

L'année 1979

En 1979 avait lieu le premier cross du corps médical - dont la 22^{ème} édition (2002) vient d'avoir lieu en septembre dernier. Les médecins du sport se devaient donner le bon exemple.

A partir de cette date des conférences annuelles consacrées à la médecine du sport étaient organisées dans notre pays.

Dans les années 80 notre société organisait les Journées Luxembourgeoises de Médecine du Sport :

- la 1^{ère} journée en 1984: «Traumatologie de la cheville et du genou»
- la 2^{ème} journée en 1985: «Sport et 3^{ème} âge»
- la 3^{ème} journée en 1986. «Sport et colonne vertébrale»
- la 4^{ème} journée en 1988: «Coeur et appareil locomoteur».

Les membres de notre société étaient appelés non seulement pour encadrer médicalement les clubs sportifs et les organisations sportives nationales mais également les grandes manifestations internationales auxquelles notre pays prenait part:

- Les Jeux des petits Etats d'Europe,
- Les Jeux Olympiques .

L'encadrement médical de «l'Association luxembourgeoise des groupes coronariens» était assurée par un membre de notre société.

Notre société était représentée sur le plan national :

- au Conseil Supérieur
- au Conseil Consultatif
- à l'E.N.E.P.S (Ecole Nat. de l'Ed.Phys. et des Sports) comme chargés de cours,

- au C.N.L.D.S., le comité national de lutte contre le dopage dans le sport,
- et depuis 1992 par une commission médicale au C.O.S.L.

Sur le plan international :

- à la F.I.M.S. (Fédération Internationale de Médecine du Sport),
- au G.L.M.M.S. (Groupement Latin et Méditerranéen de Médecine du Sport)
- et depuis 1995 à la S.E.M.S. (Société Européenne de Médecine du Sport).

Les nouveaux statuts furent publiés en 1982.

L'examen médico-sportif de base était réactualisé dans les années 82-83, un nouveau dossier pour l'examen des sportifs d'élite fut constitué - avec un volet pour l'examen kinésithérapeutique - et le contrôle médico-sportif pour personnes handicapés fut mis au point.

Enfin avec la collaboration de notre société le nouveau service médico-sportif installé dans le bâtiment annexé à l'I.N.S. fut inauguré officiellement le 17 mars 1995.

En 1999 une 3^{ème} formation pour l'obtention du C.E.S. de Médecine du Sport était organisée par notre société et le Commissariat Général du Sport sous les auspices de l'académie de Saarbrücken. 34 médecins passaient avec succès l'examen en l'an 2000.

L'organisation actuelle de l'examen médico-sportif:

Nous distinguons deux sortes d'examen:

1) l'examen médico-sportif de base ou «petit médico» obligatoire et pé-

riodique pour tout titulaire d'une licence, est pratiqué à l'I.N.S. et dans les 13 centres médico-sportifs régionaux.

2) l'examen médico-sportif approfondi ou «grand médico» réservé aux membres du cadre des sportifs d'élite, désignés par une commission du C.O.S.L.. Cet examen est pratiqué uniquement à l'I.N.S.. Il est assuré par une commission médico-technique multi-disciplinaire.

La société de médecine du sport engage 28 à 30 médecins tous titulaires d'un C.E.S.. Le ministère de l'Education Physique et des Sports fournit les locaux, l'équipement et le personnel administratif.

L'évolution du nombre des examens médico-sportifs :

Année	Examens médico-	Nombre Licenciés sportifs
1954	1.609	8.500
2000	10.528 (6 x plus)	102.978

Le chiffre des examens de base tend à se stabiliser autour de 10.500/an. De 1954 à 2000 environ 360.000 examens médico-sportifs ont été pratiqués dans les différents centres.

Exemple l'année 2000:

1) Examens de base

Aux 10.528 examens de base pratiqués il faut ajouter 360 examens spécialisés pour plongeurs, boxeurs, handicapés et arbitres internationaux de football :

- 14 sportifs (0,5%) ont été éliminés et déclarés inaptes définitivement à toute activité sportive de compétition,

- 2.711, environ 25% ont été déclarés inaptes temporairement jusqu'à ce qu'une mise au point plus approfondie ait permis de mieux juger de leur état.

2) Cadre d'élite

- 51 sportifs d'élite ont passé l'examen médico-sportif approfondi et ceci à plusieurs reprises avant leur départ pour les J.O. de Sydney en Australie.

3) Examen et contrôle anti-dopage:

120 contrôles anti-dopage ont été effectués dont 33 sur des athlètes luxembourgeois. Deux de nos sportifs ont été contrôlés positifs.

Les présidents de la S.L.M.S. :

- Dr Charles JONES (1951 - 1963)
- Dr Joseph PETERS (1963 - 1966)
- Dr Emile GRETSCH (1966 - 1979)
- Dr Jean FELTEN (1979 - 1988)
- Dr Ernest WEICHERDING (1988 -)

Actuellement 78 médecins sont membres de la S.L.M.S.

Et l'avenir?

Si le chemin parcouru par notre société au cours de ces 50 dernières années a

été long et parfois difficile, je pense que la médecine du sport a acquis aujourd'hui ses titres de noblesse au Luxembourg. La médecine du sport joue un rôle très actif dans les milieux sportifs. Son champ d'activité s'étend non seulement au sport d'élite et de compétition mais également au sport loisir, au sport pour handicapés et au sport pour cardiaques.

Son but essentiel est d'assurer une bonne santé par la pratique du sport.

Ses domaines spécifiques tendent à s'élargir de plus en plus vers la recherche du comportement cardiopulmonaire, de la puissance musculaire, de nouvelles méthodes d'entraînement, le diagnostic des lactates, l'alimentation, la capacité physique,...

La médecine du sport n'a pas dit son dernier mot. Elle est en train de devenir une spécialité à part entière - comme tel est le cas dans certains pays nordiques.

Pour terminer, je souhaite aux confrères de la Société de Médecine du Sport de persévérer et de continuer dans la voie de leurs anciens pour le bien de nos sportifs.